



## huissier et recouvrement de dette

Par **phi13013**, le **08/05/2012** à **00:38**

bonjour a tous.

mon probleme est le suivant,

chaque mois, je rembourse avec difficulte 50 euros aupres d'un huissier bien connu avec lequel j'ai passe cet accord. le hic est que chaque mois la dette est plus elevee du fait des interets et malgres mes remboursements.... ca sera donc sans fin...

est il legal de m'etre vu propose cet accord me menant a la croissance perpetuelle de la dette et que je n'ai su ou pu refuser?

ai je une solution car a ce rythme je vais devoir une somme colossale....

merci par avance

Par **youris**, le **08/05/2012** à **20:37**

bjr,

vous parlez d'accord cela signifie qu'on ne vous a rien imposé donc vous avez accepté ce remboursement minime par rapport à la dette qui augmente avec les frais et les intérêts.

cet accord entre les 2 parties est légal car un simple calcul permet de savoir si le remboursement complet de la dette est envisageable.

rien ne vous interdit de rembourser plus afin de diminuer le capital de la dette restant due.

cdt

Par **phi13013**, le **09/05/2012** à **08:58**

bonjour,

merci pour votre reponse.... j'ai bien compris et depuis longtemps que si je pouvais rembourser de plus grosses sommes, l'huissier m'accueillerait avec un grand sourire mais je pense avoir ete mal compris.

en effet je donne 50 par mois, mais je ne peux rembourser plus, etant aux minima sociaux. le probleme est que plus je rembourse dans le temps, plus ma dette croit dufait que chaque

mois ma dette augmente de 80 alors que je rembourse 50... et que je ne peux rembourser plus...